

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission chargée d'étudier le

Préavis 2016-2021 / N° 27

Réhabilitation complète de la fontaine de Ville

La Commission composée de :

Madame	Mirka Lessi
Messieurs	Michel Ansermoz
	Patrick Bréchon, rapporteur
	Claudio Capriati
	François Monod, président
	Thomas Rigolet
	Jean-Pierre Roland

s'est réunie le 19 juin 2018 en présence de Mme Monique Choulat Pugnale, Municipale, et M. Serge Gambarasi, chef du Service technique, que nous remercions pour toutes leurs explications.

Préambule

Ce préavis annule et remplace le préavis 2011-2016 / N° 86 du 9 mai 2016.

Seul le commissaire Michel Ansermoz faisait déjà partie de la Commission ad hoc pour ce préavis N° 86. Selon ses sources cette Commission avait demandé à ce que plusieurs entreprises soient consultées. Le préavis 2016-2021 N° 27 qui nous occupe ici répond à cette demande.

Le projet

Celui-ci est en tout point identique à celui qui faisait l'objet du préavis 2011-2016 / N° 86 précité.

Les travaux

Les travaux décrits dans ce préavis seront exécutés en 2 étapes :

1. Dépose soignée des différents éléments de la fontaine, mise en place sur palettes afin de faciliter le transport. L'entreposage sera effectué sur un site sécurisé de la Commune. Ces travaux ont déjà été exécutés.
2. Transport de la fontaine et remise en état en atelier, selon descriptif des travaux pré établi. Remise en place des éléments de la fontaine. Ces travaux interviendront, au plus tôt, début 2019

La procédure d'adjudication

Deux ans se sont écoulés entre les 2 préavis. Comme il est dit dans le préavis, 3 entreprises ont été consultées. Une d'entre elles s'étant désistée, seules 2 entreprises restaient dans la course.

Selon le tableau comparatif du 30 janvier 2017 reçu en séance et qui porte sur environ un tiers des prestations, l'entreprise Calcaires Chappuis Sàrl présente, en effet, les meilleurs prix pour l'exécution de ces travaux.

La Commission, constatant que la phase 1 a déjà été exécutée par l'entreprise Calcaires Chappuis Sàrl, a demandé à connaître les termes de l'accord conclu avec cette dernière. Il a

alors été répondu à la commission que seuls les travaux de la phase 1 avaient fait l'objet d'une adjudication.

Suite à cette réponse et sachant que les travaux de la phase 2 devraient démarrer au plus tôt début 2019, la Commission a alors demandé à ce que ces deux entreprises soient à nouveau consultées en vue d'une adjudication forfaitaire. Il a alors été répondu à la commission qu'une adjudication globale avait été promise oralement à l'entreprise Calcaires Chappuis Sàrl.

Commentaires de la Commission

La Commission adhère à ce projet aussi bien sur son concept que sur son emplacement, à savoir identique à celui qui prévalait jusque-là.

La Commission constate que la phase 1 a été exécutée avant le 19 juin, date de sa séance.

La Commission regrette que les 15 mois écoulés depuis la remise des 2 offres n'aient pas été utilisées pour présenter un préavis basé sur une rentrée de soumissions élargie à 3 entreprises et permettant au Conseil de se prononcer avant la réalisation de la phase 1.

La Commission regrette également que le tableau comparatif ne porte que sur un tiers des prestations, il ne permet pas de se faire un avis sur le bien-fondé du choix porté par la Municipalité.

Conclusions

En conclusion, la Commission vous invite, à l'unanimité, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2016-2021 / N° 27 de la Municipalité du 3 mai 2018,
entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie la Municipalité un crédit de **Fr. 126'000.—** pour la réhabilitation complète de la fontaine de Ville.
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 4400.5030.1, intitulé « Réhabilitation complète de la fontaine de Ville ».
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en franc suisses, auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
4. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur 3 ans.

Rolle, le 22 août 2018

Au nom de la Commission

Le président



François Monod

Le rapporteur



Patrick Bréchon

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2016 - 2021 / N°27

Réhabilitation complète de la fontaine de Ville

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Arlette Devaud
 Valérie Schlup (Présidente)

MM. Michel Deruaz
 Christian Joly
 Christian Hay
 Olivier Paley (rapporteur)
 Thomas Rigolet

NB : 2 nouveaux membres doivent être élus afin de remplacer des membres démissionnaires.

s'est penchée, en date du 20 août 2018 sur le Préavis municipal susmentionné.

Résumé des travaux de la Commission

Juste avant d'analyser le préavis, la commission a été informée par la Municipalité des difficultés financières que la Commune devrait prochainement traverser à cause de la mise en place de la RIE III et ses conséquences sur les revenus et les charges de la Commune. La Municipalité est en train d'établir un plan d'action afin de trouver des économies et/ou de nouvelles recettes, ainsi que de revoir les priorités des investissements prévus.

La rénovation de la fontaine n'est pas urgente et prévue seulement à la fin des travaux à la rue du Temple. Considérant que la liste des investissements doit être revue, la commission a décidé à la majorité de ses membres de refuser le préavis.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande à la majorité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis municipal 2016-2021 / N° 27 du 3 mai 2018,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

décide de refuser le présent préavis

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 24 août 2018

La Présidente

Valérie Schlup

Le Rapporteur

Olivier Paley